

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des  
représentants des personnels au sein du conseil de l'Institut Evering,  
plateforme mixte de formation du collège Sciences et Technologies de  
l'université de Bordeaux**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;*

*Vu les statuts de l'Institut Evering ;*

*Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil de l'Institut Evering, plateforme mixte de formation du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux du 20 février 2024 ;*

Considérant les candidatures déposées ;

**Le président de l'université de Bordeaux  
DECIDE**

**Article 1. Recevabilité des candidatures**

Dans le cadre des élections du 4 avril 2024 organisées en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil de l'Institut Evering, plateforme mixte de formation du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les candidatures ci-après :

**Article 1.1. Collège A des professeurs et des personnels assimilés : (Nombre de sièges : 1)**

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	DUFOUR	Isabelle

**Article 1.2. Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés : (Nombre de sièges : 2)**

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	REUNGOAT	David

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	MARION	Michaël

**Article 1.3. Collège C des autres enseignants : (Nombre de sièges : 1)**

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	ALBERT	Gaëtan

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	FRANCOIS	Pierre

**Article 1.4. Collège D des personnels BIATSS : (Nombre de siège : 2)**

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	DESTIBARDE	Jean-Michel

Nom du candidat			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	MAUBERT	Sandie

## **Article 2. Modalités particulières**

Conformément à l'article 4 de la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du conseil de l'Institut Evering, plateforme mixte de formation du collège Sciences et technologies, lorsque le nombre de candidatures déclarées recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus d'office.

Par conséquent, les candidats qui se sont présentés dans le cadre du collège A, du collège B et du collège D sont déclarés élus d'office en application des modalités particulières.

Les candidats au collège C sont concernés par des élections en application de la décision d'organisation du scrutin susvisée.

## **Article 3. Mandat**

Le mandat des élus prend effet à compter du 5 avril 2024. Les membres sont élus pour un mandat de quatre ans et siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

## **Article 4. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 28 mars 2024

Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien Ropiquet  
Directeur des affaires juridiques

